



P R O C È S - V E R B A L

Procès-verbal de la première rencontre du comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique (LET) de Champlain pour l'année 2017, tenue au 819, rue Notre-Dame Est, Champlain (Québec), le 23 mai 2017 à 19 h.

Sont présents : Guy Simon – Municipalité de Champlain
Lauréanne Daneau – Conseil régional de l'environnement Mauricie
Stéphane Comtois – Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
Sonya Auclair – Municipalité de Batiscan
Christian Gendron – MRC des Chenaux

Invités : Sylvie Gamache – Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
Benoit Doucet – Matrec
Robert Lanouette – Citoyen

1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Formant quorum, Guy Simon ouvre la rencontre en souhaitant la bienvenue aux membres et aux invités et les remercie de leur présence.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Simon invite les membres du comité à prendre connaissance de l'ordre du jour qui leur a été envoyé par courriel, puis en fait la lecture à voix haute.

Il est proposé par Mme Sonya Auclair et appuyé par M. Christian Gendron d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 21 NOVEMBRE 2016

M. Simon invite les membres du comité de vigilance à prendre connaissance du procès-verbal de la rencontre du 21 novembre 2016.

M. Gendron appuyé de Mme Auclair propose que le procès-verbal soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 21 NOVEMBRE 2016

M. Simon souhaite savoir si les prévisions ont été réalisées. M. Benoît Doucet mentionne que c'est le cas en partie, mais plus de précisions seront apportées au point 6.

5. REPRÉSENTATION CITOYENNE AU COMITÉ DE VIGILANCE DE CHAMPLAIN

Mme Sylvie Gamache explique que la Régie a envoyé près de 130 lettres d'invitation à des citoyens résidant dans un rayon de 3 km du LET pour les inviter à rejoindre le comité de vigilance. Une seule candidature a été soumise, soit celle de M. Robert Lanouette. Comme il est présent et remet son formulaire de candidature, il est élu par acclamation.

Afin que M. Lanouette connaisse les membres du comité, M. Simon les présente en mentionnant leur nom et le poste occupé par chacun.

M. Lanouette explique qu'il est résidant de Champlain. Depuis 2 ans, il est à la retraite après avoir eu une carrière dans le domaine de l'environnement notamment chez Hydro-Québec. M. Simon souligne que son expertise apportera très certainement une belle contribution au comité.

6. SUIVI DE L'ARRIVÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU LET DE CHAMPLAIN

En date d'aujourd'hui, M. Doucet mentionne que le site contient près 50 000 tonnes de matières résiduelles. Les déchets du projet de construction du IKEA à Québec correspondent à une bonne partie de ce tonnage. Il est attendu qu'en fin d'année, le tonnage total approchera les 90 000 à 100 000 tonnes.

M. Simon demande combien de tonnes sont produites dans la MRC des Chenaux. M. Doucet affirme que chaque unité produit approximativement 0,75 tonne pour l'équivalent de 5 000 tonnes annuellement.

M. Lanouette demande si la matière transférée de Québec a fait l'objet d'une caractérisation. M. Doucet confirme que la firme Englobe l'a faite et un certificat d'autorisation a été produit pour ce projet. Ce transfert de matière ne doit pas permettre l'enfouissement de contaminants dangereux dans le LET de Champlain. Toute la matière passe par le portail de radioactivité et est conforme aux normes de la Régie.

7. SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU LET DE CHAMPLAIN

Aucun nouvel avis de non-conformité n'a été émis depuis la dernière rencontre. Les travaux visant à répondre à l'avis émis en mars 2016 concernant les puits de captation de biogaz sont toujours en cours.

À propos des traitements des eaux usées, M. Doucet et M. Stéphane Comtois expliquent comment les rejets de l'usine Diana Food ont pour effet de surcharger les installations : ces eaux représentent environ 85 % des charges. Des analyses et contrôles journaliers ont lieu quotidiennement.

M. Gendron souhaite comprendre davantage ce problème. M. Comtois précise que le type d'activité de l'usine génère de l'eau sous-oxygénée et nécessite un processus d'aération pour éliminer la DBO₅. Diana Food souhaite implanter un système d'osmose inversé pour abattre leur DBO₅.

M. Comtois mentionne que la vente de Nutra à Diana Food est une occasion pour sensibiliser les propriétaires quant à la pression que leurs rejets d'eaux usées produisent sur les installations de traitements qui n'étaient pas conçues pour ce type de demandes. Par conséquent, des ajustements quant à la part de responsabilités assumées par l'entreprise seront à prévoir.

M. Simon demande si les sacs de sable utilisés durant l'épisode des inondations pourraient être réutilisés pour faire du recouvrement de cellules. MM. Doucet et Comtois répondent que l'option est envisageable si une municipalité cherche à s'en débarrasser à condition que les sacs soient ouverts et vidés.

M. Comtois parle d'un problème de marmotte dans la zone CDE qui est à la source d'un glissement de terrain en raison des tunnels qu'elle a creusés.

8. TRAVAUX À RÉALISER SUR LE SITE

M. Doucet explique que le soutirage de biogaz est terminé dans la première partie de la zone A sur une surface de 20 000 m². Plusieurs puits verticaux ont été installés. La prochaine étape est le recouvrement final sur cette zone. Un appel d'offres devrait être lancé pour cette phase. Ils sont sûrs de respecter l'échéancier de fin juillet, si la grève dans le milieu de la construction ne nuit pas aux travaux. Lorsque le recouvrement final sera complété, le reste de la zone A devra

être réaménagé pour faire de l'espace, ce qui implique la destruction d'un mur situé entre les zones A et B.

M. Simon demande si les marmottes peuvent poser problème dans le recouvrement final. M. Doucet répond que les pentes seront prévues pour éviter l'accumulation d'eau susceptible de provoquer des glissements. Un 3^e bassin d'infiltration des eaux propres sera planifié pour favoriser la pénétration de l'eau dans le sol à côté du bassin de polissage à l'ouest.

9. INFORMATION SUR LE CERTIFICAT D'AUTORISATION

L'étude produite par l'ingénieure pour appuyer la demande de modification de CA sur la performance du traitement des eaux usées s'est basée sur l'étude produite par M. John Meunier. Elle a été soumise au ministère et M. Doucet est en attente de réponse.

M. Stéphane Comtois parle d'un projet de prototype au laser pour chasser les goélands des LET. Ce projet est développé par deux étudiants qui importent cette technologie européenne. La Régie finance le projet à hauteur de 1 500 \$.

Dans les six prochains mois, il ne devrait pas y avoir de demande de modification de CA, selon M. Doucet.

10. VARIA

Mme Auclair aborde la question des travaux sur la voie d'accès qui débouche sur le rang Sainte-Marie. L'asphalte ne tient pas. M. Comtois mentionne que les tracés ont été faits dans un contexte de demandes politiques et que les doléances doivent être soumises aux élus.

M. Lanouette demande s'il est possible d'aller visiter le LET prochainement. M. Doucet propose de planifier une visite en juin. Mme Lauréanne Daneau souligne qu'elle aimerait y participer également.

Comme M. Lanouette est un nouveau membre du comité, Mme Daneau s'engage à faire les démarches auprès de la Régie pour qu'il obtienne les coordonnées des membres du comité, ainsi qu'un code d'accès pour consulter la documentation diffusée sur le site de la Régie.

Mme Auclair veut savoir si la municipalité de Batiscan peut payer une sorte de cotisation pour permettre à ces citoyens d'éviter les frais de 10 \$ à l'écocentre. Ce montant est apparemment suffisant pour décourager des citoyens qui préfèrent se départir de leurs déchets de manière clandestine. M. Comtois dit qu'une solution est envisageable et soumet le nom d'une personne-ressource à la Régie avec qui elle pourrait évaluer cette option.

11. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

Un Doodle sera envoyé aux membres du comité pour une réunion à la fin du mois de novembre.

12. LEVÉE DE LA RÉUNION

20 h 24

NON ADOPTÉ.



Mme Lauréanne Daneau, secrétaire
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Champlain